



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à C. COMBAZ) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ) ; Monsieur Bernard PRAIZELIN

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet aux conseillers le retrait du point 19 concernant l'approbation de la Convention portant occupation du domaine privé d'une partie du mur de la construction située parcelle ZE 24, dans le cadre de la signalisation du chemin de la fruitière, cette signalisation n'ayant plus lieu d'être. Le conseil accepte à l'unanimité le retrait de cette délibération de l'ordre du jour.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Motion relative aux indemnisations devant être perçues par les communes support de stations de montagne pour l'année 2021 en lien avec la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020-2021

Après exposé, le conseil approuve la motion et acte, à l'unanimité des membres présents la réclamation à faire pour le versement d'un acompte fiscal très substantiel avant la fin de l'année 2021, bien supérieur à 30% du montant de la compensation fiscale versée en 2020 comme le prévoit le décret du 22 novembre 2021, afin de faire face à toute difficulté de trésorerie que pourrait connaître la commune. Il décide également de saisir en urgence la Direction Départementale des Finances Publiques pour faire état de sa situation financière et faire remonter cette demande d'acompte fiscal substantiel, et de saisir également le Préfet du département en demandant confirmation du versement au plus tard le 31 mai 2022 des indemnisations de la taxe de séjour et de la taxe remontées mécaniques à hauteur de 79% des montants mentionnés dans la loi de Finances pour 2022 afin de compenser les pertes subies par la commune en 2021.

Cependant, une discussion s'instaure sur le fait de devoir émettre un titre immédiat à l'encontre de la société des remontées mécaniques comme mentionné dans la motion; en effet, le Conseil Municipal ne souhaite pas émettre ce titre car il est conscient que la société des remontées mécaniques a poursuivi ses investissements et qu'elle a pris en charge certaines dépenses lors de la saison dernière (PIDA, Damage, ...) et qu'il souhaite conserver de bonnes relations avec elle. La motion prise ce soir est en direction du Gouvernement et non envers les remontées mécaniques.

- 2. Motion contre l'augmentation de la contribution des communes au financement de l'ONF et de la réduction de personnel**

Après exposé, le conseil adopte la motion, à l'unanimité des membres présents, avec le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- 3. Convention avec ADS concernant les titres de remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2021-2022**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention relative à la distribution des titres de circulation sur le domaines skiable Paradiski entre la commune de Peisey Nancroix et ADS.
- 4. Convention avec ADS concernant les « avantages PASS » pour la saison d'hiver 2021-2022**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'avantage Pass pour la saison 2021-2022 entre la commune de Peisey Nancroix et ADS .
- 5. Convention avec SKI COMPETITION SAVOIE et GBC MONTAGNE concernant les ventes des assurances CARRE NEIGE au site nordique pour la saison d'hiver 2021-2022**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité de Ski de Savoie pour la saison d'hiver 2021-2022.
- 6. Convention avec la centrale de réservation de l'Office de Tourisme de Peisey-Vallandry concernant la promotion et la commercialisation des prestations du site nordique pour la saison d'hiver 2021-2022**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'OT de Peisey-Vallandry concernant les prestations touristiques et/ou de fourniture de matériel pour son site nordique sis au Pont Baudin.
- 7. Convention avec l'Association des Parents d'Elèves de l'école Les Petits Montagnards de Peisey-Nancroix pour la vente de baumes à lèvres par les agents du site nordique pour la saison d'hiver 2021-2022**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association des parents d'élèves de Peisey pour la vente d'objets par le personnel du centre nordique pour la saison hivernale 2021 / 2022.
- 8. Convention avec le Département de la SAVOIE et la Commune de Landry concernant le déneigement et le salage de la route départementale 226**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX, d'une part et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la SAVOIE, d'autre part, afin de définir les conditions d'intervention des Collectivités pour le déneigement et le salage de la Route Départementale 226.
- 9. Convention de partenariat Communes Landry, Peisey-Nancroix, le SIVOM Landry-Peisey, ADS et écoles de ski pour la saison d'hiver 2021-2022**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec les communes de Landry, Peisey-Nancroix, le SIVOM Landry-Peisey, la Société ADS et les écoles de ski, pour la saison d'hiver 2021/2022.

10. Approbation des règlement intérieur et charte d'accueil de la garderie le Chat Botté pour les enfants vacanciers pour la Halte-Garderie et l'ALSH pour la saison d'hiver 2021-2022

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer règlement intérieur et charte d'accueil, pour la saison d'hiver 2021/2022.

11. Convention pour accepter les stagiaires BAFA au sein de la Garderie le Chat Botté

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer les conventions de stage, actuelles ou à venir, des stagiaires BAFA au sein de la Garderie le Chat Botté.

II/ FINANCES

12. Décision Modificative N°3 - Budget Communal et Décision Modificative N°1 – Budget eau et assainissement

Après exposé, le conseil municipal approuve, à la majorité des membres présents (1 abstention ; Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS), les décisions modificatives n°3 du budget communal, et n°1 du budget eau et assainissement, pour régulariser différentes écritures sollicitées par les services de la trésorerie et des finances publiques.

13. Tarifs des frais de secours ADS

Après exposé, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, le montant des frais de secours ADS applicables pour la saison d'hiver 2021/2022 tels qu'ils figurent dans la délibération 2021-12-157.

14. Tarifs des frais de secours SAP

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le montant des frais de secours SAP applicables pour la saison d'hiver 2021/2022 tels qu'ils figurent dans la délibération 2021-12-158.

15. Tarifs des frais de secours SDIS pour les « transports bas de pistes »

Après exposé, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents les tarifs proposés par le SDIS tels qu'exposés dans la délibération 2021-12-159.

16. Tarifs frais de secours des évacuations hélicoptées SAF et signature de la convention afférente

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SAF pour les secours hélicoptés pour la saison 2021/2022 et valide le tarif de 70,73 € TTC la minute de vol.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

17. Approbation de la création d'un dossier de demande de mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe pour le projet d'aménagement du bouclage de la route à Plan Peisey

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le projet d'aménagement et d'accès global au front de neige et valide le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire conjointe. Il décide également de procéder à l'acquisition de l'emprise nécessaire à la réalisation de cette opération, par voie d'expropriation à l'issue de l'enquête parcellaire à intervenir et sollicite Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant ledit projet et d'une enquête parcellaire conjointe. En outre, il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces

nécessaires à la poursuite de la procédure d'expropriation à l'encontre des propriétaires inconnus ou récalcitrants et à représenter la Commune dans cette procédure.

18. Approbation de la Cession de la parcelle ZC 139, située au lieu-dit « Les Blétières »

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la cession par la commune de la parcelle référencée ZC 139 d'une surface de 23 m² au prix de 300 €/m², pour un montant total de 6 900 € (six-mille neuf-cents euros), et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure.

19. Approbation des termes de l'offre du département concernant la rétrocession du délaissé de voirie aux abords de la parcelle ZC 337 (Dossier Club Med)

Après exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les termes de l'offre du Département relatif à la rétrocession des portions de parcelles départementales, pour une surface totale de 81 m², et au prix de 100 €/m² soit 8 100€ (Huit mille cent euros) ; et confirme que l'acquisition de ces portions de parcelles par la commune feront l'objet d'une cession future, à la société ACM, afin que cette dernière puisse mener à bien le projet de construction d'une résidence de logements pour les saisonniers .

20. Approbation de la cession des délaissés de voirie aux abords de la parcelle ZC 337 à la SCI ACM (Dossier Club Med)

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, la cession future des portions de parcelles visées par la délibération précédente au profit de la société ACM (Club Med), pour une surface totale de 81m², et ce, au prix d'acquisition indiqué dans la délibération n°2021-12-163 du 06 décembre 2021, soit 8 100 € (Huit mille cent euros) ; et confirme que la cession de cette parcelle à la société ACM sera prévue par acte administratif ou notarié.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Date du prochain Conseil Municipal (10 janvier 2022)
- b) Devenir des locaux du SDIS – courrier à faire pour « mise en sommeil du SDIS » et délibération à prendre au prochain CM pour acter cela afin de pouvoir récupérer les locaux pour le futur aménagement de la cantine
- c) Point RH à date effectué sur les recrutements et embauches faites, en cours et encore à intervenir ainsi que sur les saisonniers ayant besoin d'être logés. Une réflexion d'ensemble par rapport au logement de nos saisonniers dans le futur est à avoir dans les prochaines semaines
- d) Point « Centre test COVID » pour cette saison : il n'y aura pas de bungalow d'installé cet hiver ; la salle primevère (à côté du cinéma de Vallandry) pourra être utilisée comme centre de test COVID ; le cabinet privé qui nous avait été recommandé voire « mandaté » par l'ANMSM ne pourra pas intervenir car trop « surchargé » de demandes pour la saison à venir ; médecin et infirmière libérale des Arcs pourraient intervenir.. mais il faudrait pouvoir leur trouver un logement... les réflexions sur les solutions à trouver mobilisent beaucoup de temps et d'énergie ...
➔ Informations complémentaires à venir dans les prochains jours
- e) Monsieur le Maire indique que M. le Sous-Préfet viendra en RDV en mairie, à Peisey, le 12 janvier matin
- f) Point concernant le Lotissement/ZAC du Villaret :
 - Une réunion a eu lieu avec les futurs preneurs (environ une quinzaine de personnes présentes ainsi que quelques conseillers y ont assisté)
 - Point sur devenir du macro-lot social qui a complètement été remis en question alors qu'il était prévu dès le début du projet

- Equilibre économique du projet remis en question mais travail des services pour voir comment il est possible de continuer ce projet et chiffrer une éventuelle « queue de budget » à injecter dans le projet par le budget principal
- Si arrêt procédure car aucune possibilité d'avancer, date butoir donnée à la mi-janvier ; ensuite on étudierait le déclassement de la zone pour éventuellement repartir sur un autre projet ailleurs, si possible ou alors de « repartir de zéro » et de passer par une Déclaration d'Utilité Publique sur la zone
- Un point sera de nouveau fait lors d'un prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.